



MASTER PLAN STADE VANDER PUTTEN

Note annexe sur les ambitions et développements sportives du lieu - 11/12/20

Cabinet Echevin des sports et service sport

Cette note a pour ambition de faire un résumé succinct des ambitions et attentes ayant trait aux infrastructures du stade VANDER PUTTEN dans le cadre du futur Master Plan. Elle a pour vocation de dégager les premières intentions, mais reste ouverte à des possibilités tierces dégagées dans le cadre de l'étude.

Afin d'être le plus fonctionnel possible, il est important que les futurs infrastructures soient organisées sur base de deux espaces fonctionnels distincts autour duquel s'articulent des espaces annexes:

- UN ESPACE SPORTIF NON-STRUCTURÉ (extérieur) :

C'est un espace extérieur circonscrit, mais ouvert, sur le quartier comprenant des infrastructures sportives et ludiques disponibles pour les riverains durant les horaires d'ouverture classique (8h-22h). Les utilisateurs pourront utiliser ces infrastructures de manière libre (sans réservation). Cet espace doit pouvoir être complètement fermé la nuit (hors heures d'ouverture) et avec suffisamment de garantie au niveau de la sécurité. Un contrôle visuel doit être possible depuis les locaux des services sportifs. Cet espace pourrait comprendre les infrastructures suivantes, énoncées selon leurs priorités spatiales et fonctionnelles:

1. Agora-Space
2. Street-Workout
3. Skate Parc
4. Terrain de pétanque

Il est demandé d'avoir une attention particulière sur la perméabilité et la verdurisation de cet espace extérieur afin que la biodiversité puisse également se développer au travers des futurs aménagements.

- UN ESPACE SPORTIF STRUCTURÉ (intérieur) :

La réflexion sur cet espace porte principalement sur les deux salles de sports déjà existantes, ainsi que la cour et le terrain de tennis qui les bordent. Bien que cette zone ne soit pas directement incluse dans le cadre du CRU, il est cependant opportun d'étendre la réflexion du masterplan à ces espaces dont le bon fonctionnement est essentiel à l'occupation du site. Le développement factuel de cette partie pourrait faire l'objet d'une mission complémentaire.

Les infrastructures décrites dans ces espaces devraient être le plus autonome possible au niveau de leur fonctionnement et seront accessibles aux clubs uniquement sur réservation. Cet espace devrait s'organiser autour de deux salles polyvalentes « indoor » de dimensions de la zone de jeux actuelle, à savoir : 24m x 44m (taille de la plus grande). De plus, une de ces salles devraient comprendre des tribunes d'environ 200 personnes. Chacune de ces salles devrait avoir ses vestiaires propres (4) ainsi qu'un vestiaire pour les arbitres. De plus, chaque salle devrait disposer d'un local de stockage. Dans la mesure du possible, il serait intéressant d'inclure un mur d'escalade dans une des salles.

La réflexion sur cet espace devrait prendre en compte le bâti existant, afin de favoriser un maximum la restauration des structures existantes et de minimiser les démolitions.

- UNE BUVETTE/CAFETARIA



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports • Departement Cultuur, Jeugd, Ontspanning en Sport

Cellule xxxxxxxxxx • Cel xxxxxxxxxx

Rue des Tanneurs 65, 1000 Bruxelles • Huidevettersstraat 65, 1000 Brussel

T. 02 279 XX XX - xxxxxxxx@brucity.be - www.bruxelles.be • www.brussel.be

Il serait intéressant d'implémenter la buvette (d'environ 40 à 50 personnes) entre les deux zones afin qu'elle soit accessible à la fois depuis l'espace sportif structuré et non structuré. De plus cette dernière pourrait bénéficier d'une terrasse pour les saison estivales.

- LOCAUX DE SERVICES

Ces locaux concentrent principalement les activités existant dans les bâtiments qui seront démolis. Celles-ci devront être le plus en lien possible avec l'espace sportif structuré (intérieur), à l'exception du local gardiennage qui devra bénéficier d'une bonne vue sur l'espace non-structuré extérieur.

- Bureau gérant du site (90m²)
- Local premier secours (8 m²)
- Réfectoire personnel (25 m²)
- Cuisine au réfectoire personnel (8 m²)
- Vestiaires du personnel H/F (35 m²)
- Sanitaires personnel H/F (7 m²)
- Rangement équipements personnel (20 m²)
- Locaux personnel Départements des sports 2 (ouvriers)
- Ateliers/Rangements (190 m²)
- Espace de stockage (200m²)
- Bureau gardien à l'entrée du site (12 m²)

A coté de cela, il faudrait prévoir un espace de stockage extérieur pour le rangement de plus de 1.000 barrières nadars.

Afin de pouvoir fonctionner correctement les espaces de stockage et de rangement décrits doivent être facilement accessible en camion.